

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 241 ET 242**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 241 sur la mise en oeuvre de la phase IX du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2012-2014)

Adoption par le conseil : 21 août 2012
Approbation par la Société d'habitation du Québec : 18 septembre 2012

Règlement 242 pour emprunter la somme de 726 668 \$ afin de pourvoir à la mise en oeuvre de la phase IX du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2012-2014)

Adoption par le conseil : 21 août 2012
Approbation par les personnes habiles à voter : 19 septembre 2012
Approbation par le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 22 octobre 2012

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 24 octobre 2012.

Alain Gagnon, MAP,OMA